

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22.10.2009 À 16 HEURES À VENDENHEIM (AUDITORIUM DE L'ESPACE CULTUREL)

Convocation du 13.10 2009

Délibération n°159 du Comité syndical

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
6 suppléants

9. Débat d'orientation budgétaire 2010

Conformément au Code général des collectivités territoriales, un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu avant le vote du Budget primitif 2010. Ce débat sera à l'ordre du jour du Comité syndical du 22 octobre 2009.

Les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2010 sont les suivants :

<u>En dépenses</u>	BP 2010	BP 2009	BS 2009
(fonctionnement+ investissement) :			
Coût du personnel (<i>salaires bruts + cotisations patronales</i>)	162 200 €	162 600 €	3 000 €
Gestion courante et autres charges	51 580 €	44 900€	36 689.42 €
Action mise en œuvre SCOTERS en régie	24 500€	23 500€	22 788, 61 €
Études ADEUS (<i>animation des 3 commissions, préparation des réunions intercommunales, indicateurs, fiches pédagogiques, analyse de compatibilité</i>)	170 000 €	170 000 €	80 000 €
Matériel et mobilier	10 500 €	9 000 €	1 000 €
Dotation aux amortissements	35 000 €	32 500 €	
Dépenses imprévues			9 500 €
<u>En recettes</u>			
Participation des membres (<i>CUS pour 3/4 et EPCI hors CUS pour 1/4</i>)	344 780 €	323 000 €	
Région Alsace	37 000 €	42 500 €	
Département du Bas-Rhin	37 000 €	42 500 €	
Autres produits exceptionnels		2 000 €	

Amortissements	35 000 €	32 500 €	
Excédent de fonctionnement 2008			129 189,42 €
Solde d'exécution investissement 2008			23 788,61 €

Le montant global est de **453 780 €**, pour mémoire, il était de 442 500 € en 2009 (595 478.03 € avec le budget supplémentaire).

Le montant des participations des membres du Syndicat mixte est en hausse car il intègre les données du recensement 2006 de l'INSEE (détail par intercommunalité dans le document joint).

Les recettes sollicitées auprès de la Région et du Département sont en baisse (74.000 € demandés en 2010, 85.000 € en 2009).

Madame Doris HAHN demande pourquoi les subventions du Département du Bas-Rhin et de la Région Alsace sont en baisse par rapport à 2009. Stella STAUB explique que :

- la Région, depuis 2009, plafonne la subvention à 25 % de 150 000 €
- en ce qui concerne le Département du Bas-Rhin, il est de plus en plus difficile de s'inscrire dans un programme éligible aux subventions, que la négociation se fait au coup par coup sur chaque dossier.

En ce qui concerne la Région Alsace, Justin VOGEL précise que l'assiette éligible n'a pas été plafonnée par rapport au SCOTERS en particulier mais par rapport à tous les organismes sollicitant des subventions.

Monsieur Jean-Marie BEUTEL demande si les cotisations demandées aux intercommunalités baisseront car la population a baissé dans certaines communes. Stella STAUB lui répond qu'au niveau des intercommunalités les populations n'ont pas baissé.

*Le Comité syndical,
sur proposition du président,
après en avoir délibéré,*

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le rapport présenté par le Président à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2010 ;

Constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2010.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, l

Le Président
Jacques BIGOT